

Conditions de l'offre

3 options souscrites = la moins chère offerte

1. DESCRIPTIF DE L'OFFRE

Pour promouvoir la diffusion de ses contrats Multigaranties Habitation commercialisés depuis octobre 2017, le *Groupe Matmut* offre dès 3 options souscrites une remise correspondant au montant de l'option la moins chère.

2. SOUSCRIPTEUR/BÉNÉFICIAIRE ET CONDITIONS D'OCTROI

Le bénéficiaire de l'offre doit :

- être une personne physique ou une société civile immobilière,
- souscrire ou être titulaire d'un contrat d'assurance Multigaranties Habitation Résidence principale, Résidence secondaire ou Propriétaire non occupant en cours auprès du *Groupe Matmut*.

3. CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

L'avantage consenti est personnel, incessible et non transférable.

Le décompte des options s'effectue contrat par contrat.

L'offre s'applique dès 3 options souscrites, simultanément ou non, sur l'option la moins chère.

Le souscripteur se voit ensuite offrir une ou plusieurs remises supplémentaires dès lors qu'il souscrit au moins 6 options selon le schéma suivant :

Nombre total d'options souscrites au contrat	Base de calcul
3 à 5 options	1 option offerte, la moins chère parmi celles souscrites
6 à 8 options	2 options offertes, les deux moins chères parmi celles souscrites
9 à 11 options	3 options offertes, les trois moins chères parmi celles souscrites
12 à 14 options	4 options offertes, les quatre moins chères parmi celles souscrites

La remise totale correspond au montant calculé au prorata temporis de la cotisation TTC de la ou des options offertes pour la période allant de la date d'effet de leur souscription jusqu'à l'échéance annuelle suivante.

À chaque modification du nombre d'options, l'avantage sera recalculé selon les conditions précisées ci-avant. Tout souscripteur devenant titulaire d'un contrat comportant moins de 3 options perd immédiatement le bénéfice de la remise.

4. PÉRIODE DE VALIDITÉ

L'offre est valable pour toute nouvelle souscription ou tout avenant prenant effet entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019 inclus.

5. INFORMATION

Les conditions de la présente offre sont disponibles sur le site matmut.fr et dans les Agences *Matmut/AMF Assurances*. Elles peuvent être remises sur simple demande.

Contrat Habitation

Tarifs et liste des options susceptibles d'être accordées selon la nature du contrat souscrit

(Valables du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 inclus)

OPTIONS*		Tranches de capitaux maximum garantis	Cotisations mensuelles TTC
1	Protection Juridique relative aux biens assurés	-	2 €
2	Incidents domestiques	-	2 €
3	Rééquipement à neuf étendu	5 ans	4 €
		sans limite de temps	8 €
4	Panne électroménager	5 000 € par appareil	4 €
5	Assistant maternel agréé/Accueillant familial de personnes âgées ou handicapées adultes agréé	-	4 €
6	Chambres louées	-	2 €/Chambre
7	Aménagements immobiliers extérieurs/Arbres et arbustes « en pleine terre »	5 000 €	2 €
		25 000 €	4 €
		50 000 €	6 €
		100 000 €	9 €
		500 000 €	35 €
8	Meubles d'extérieur/Arbres et arbustes « en pot »	2 000 €	2 €
		5 000 €	4 €
		15 000 €	8 €
		50 000 €	16 €
9	Piscines/Spas et leurs équipements	50 000 €	3 €
		illimité	5 €
10	Équipements de développement durable	20 000 €	4 €
		50 000 €	7 €
		100 000 €	12 €
		200 000 €	20 €
11	Canalisations extérieures	5 000 €	4 €
12	Bris de glaces renforcé	6 000 €	3 €
13	Vol à l'arraché ou suite à agression en tout lieu (hors instruments de musique)	1 500 €	3 €
14	Vol ou bris accidentel des instruments de musique	1 500 €	2 €
		5 000 €	4 €
		15 000 €	6 €
		50 000 €	8 €

* Le détail des options pouvant être souscrites est prévu aux Conditions Générales des contrats Résidence principale, Résidence secondaire, Propriétaire non occupant.